

RCS : ANGERS Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 40316 Numéro SIREN : 391 464 450 Nom ou dénomination : 3 P.I.A.
--

Ce dépôt a été enregistré le 03/03/2023 sous le numéro de dépôt 2094

3 P.I.A.
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 220 000 euros
Siège social : Z.A. Actiparc
Parc d'Activités Loire Authion - CORNE,
49630 LOIRE AUTHION
SIREN 391 464 450 RCS ANGERS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 17 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre, à onze heures,

La société AJH, Société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros, ayant son siège social Parc d'Activités Loire Authion-Corné Z.A. Actiparc – CORNÉ - 49630 LOIRE AUTHION, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro SIREN 884 503 970 RCS ANGERS, représentée par Madame Juliette GUIBERT et Monsieur Aymeric FLECHEAU, ses cogérants.

Présidente et associée unique de la société 3 P.I.A.,

En présence de Monsieur Aymeric FLECHEAU et de Madame Juliette GUIBERT,

A pris les décisions suivantes relatives :

- à la démission des Directeurs Généraux de leurs fonctions,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique prend acte de la démission de Madame Juliette GUIBERT de son mandat de Directrice Générale à compter rétroactivement du 1^{er} septembre 2022, et décide de ne pas procéder à son remplacement.

L'associée unique rappelle que la démission de Madame Juliette GUIBERT de ses fonctions de Directrice Générale ne la désengage pas d'éventuelle caution personnelle conférée au profit de la société.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique prend acte de la démission de Monsieur Aymeric FLECHEAU de son mandat de Directeur Général à compter rétroactivement du 1^{er} septembre 2022, et décide de ne pas le renouveler.

L'associée unique rappelle que la démission de Monsieur Aymeric FLECHEAU de ses fonctions de Directeur Général ne le désengage pas d'éventuelle caution personnelle conférée au profit de la société.

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

JG AF

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

La société AJH

Présidente associée unique,

Représentée par Juliette GUIBERT et Aymerie FLECHEAU

Two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is a stylized, cursive mark. The signature on the right is more complex, featuring multiple overlapping loops and horizontal strokes.